

First Phosphate confirme une autre intersection à haute teneur de 11,85% de phosphate igné sur 84 mètres à partir de la surface à son projet Bégin-Lamarche au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 14 mai 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer les résultats de 29 autres forages sur son projet Bégin-Lamarche situé au Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada. Le programme de forage de 25 929 m de la société a été achevé avant l'échéance le 29 avril 2024. À ce jour, 4 557 analyses ont été reçues, représentant 16 468 m de forage. 1 775 analyses supplémentaires devraient être livrées d'ici la fin mai.

Faits saillants :

• Zone de la Montagne de Phosphate :

- Le forage BL-24-67 a intersecté 11,85% de P_2O_5 (phosphate) sur 84,0 m à partir d'une profondeur de surface de 3,0 m. Le forage dans la zone de la montagne de phosphate a révélé une épaisse couche de 90 m de roche nelsonitique porteuse de phosphate affleurant à la surface avec de nombreux autres interconnexions à haute teneur dépassant 10% de P_2O_5 .
- Le forage BL-24-82 a retourné une sous-intersection de 20,51% de P_2O_5 sur 9,75 m dans une intersection de phosphate de 77,7 m à 11,07% de P_2O_5 . Cette sous-section contient également une veine d'apatite massive de 2,1 m qui a retourné 30,73% de P_2O_5 .

• Zone Sud :

- Le forage BL-24-60 a intersecté 5,21% de P_2O_5 sur 194,0 m à partir d'une profondeur de surface de 4,0 m et le forage BL-24-83 a intersecté 5,81% de P_2O_5 sur 216,1 m à partir de la surface.
- Le forage a révélé de nombreuses couches de phosphate de plus de 10% de P_2O_5 à la base de la principale couche phosphatée.
- Le forage BL-24-84 a intersecté 8,41% de P_2O_5 sur 77,1 m à partir de 6,0 m. Les résultats démontrent que des couches de phosphate à haute teneur se trouvent également dans la zone sud.

« Nous sommes satisfaits des résultats continus à haute teneur en phosphate rencontrés sur la zone de 3 km de notre projet Bégin-Lamarche », a déclaré John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « Le programme de forage est maintenant terminé et nous commençons les préparatifs pour une estimation des ressources conforme à la norme 43-101, suivie immédiatement par une évaluation économique préliminaire (ÉÉP) ».

Zone Montagne

Un total de 23 forages a été réalisé à ce jour dans la Zone Montagne, tandis que les résultats de 14 forages ont été reçus jusqu'à maintenant. Les données reçues de ces 14 forages montrent des teneurs de plus de 10% de P_2O_5 sur des largeurs allant de 7 m à 92 m. La Zone Montagne a été forée sur une longueur totale de 250 m à ce jour. Cette zone commence à fusionner (depuis le sud-est) avec la Zone Nord où existe une enveloppe minéralisée de phosphate épaisse de 500 m, qui a délimité jusqu'à 5 couches individuelles allant de 60 m à 100 m d'épaisseur à partir de la surface et se poursuivant jusqu'à

une profondeur de 300 m. La longueur totale de la Zone Montagne et de la Zone Nord est d'environ 600 m.

Le forage BL-24-67 a intersecté 11,85% de P₂O₅ (phosphate) sur 84,0 m à partir d'une profondeur de surface de 3.0 m. Le forage dans la Zone Montagne de Phosphate a révélé une épaisse couche de 90 m de roche nelsonitique porteuse de phosphate affleurant à la surface avec de nombreux autres intersections à haute teneur dépassant 10% de P₂O₅. Le forage BL-24-82 a retourné une sous-intersection de 20,51% de P₂O₅ sur 9,75 m dans une intersection de phosphate de 77,7 m à 11,07% de P₂O₅. Cette sous-section contient une veine d'apatite massive de 2,1 m qui a retourné 30,73% de P₂O₅. (Voir Tableau 1).

Tableau 1 - Résultats des forages sur la Zone Montagne de Phosphate

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-59	6,55	59,4	52,85	12,44	5,65	33,60
BL-24-59	71,0	88,0	17,0	10,68	4,58	23,33
BL-24-59	123,0	145,0	22,0	11,61	2,52	20,20
<i>inquant</i>	132,0	145,0	13,0	16,45	2,56	21,18
BL-24-59	150,35	166,4	16,05	7,98	1,13	11,13
BL-24-62	3,8	48,0	44,2	11,37	4,65	22,77
BL-24-62	69,0	144,65	75,65	9,97	3,66	20,71
<i>inquant</i>	69,0	128,3	59,3	11,04	4,30	23,55
BL-24-62	156,0	160,0	4,0	14,40	4,90	26,34
BL-24-64	3,0	42,0	39,0	9,06	4,11	25,45
<i>inquant</i>	3,0	26,0	23,0	12,04	5,40	34,63
BL-24-64	75,0	126,5	51,5	7,20	2,64	16,44
<i>inquant</i>	102,0	120,9	18,9	10,67	4,13	20,59
BL-24-67	3,00	87,0	84,0	11,85	5,09	32,49
BL-24-67	117,0	152,0	35,0	9,86	3,22	18,88
<i>inquant</i>	117,0	143,0	26,0	11,85	3,95	22,03
BL-24-69	2,4	10,43	8,03	13,81	5,07	31,14
BL-24-69	28,0	65,1	37,1	9,55	3,17	21,76
<i>inquant</i>	28,0	39,75	11,75	16,70	6,20	32,09
BL-24-74	11,5	21,4	9,9	9,81	3,65	22,68
	48,0	57,0	9,0	6,25	2,96	16,14
	82,0	102,3	20,3	10,30	4,28	19,01
	66,8	102,3	35,6	8,78	3,49	16,44
BL-24-76	49,0	64,25	15,3	11,27	4,40	24,29
BL-24-78	50,55	62,1	11,55	11,88	4,90	29,82
<i>inquant</i>	47,55	102,7	55,15	8,72	3,18	19,87
<i>inquant</i>	82,4	102,7	20,3	10,04	3,53	19,32
BL-24-82	6,0	83,7	77,7	11,07	3,28	18,63
<i>inquant</i>	6,0	36,0	30,0	13,21	4,82	24,31
<i>inquant</i>	54,0	63,75	9,75	20,51	3,87	16,59
BL-24-82	102,0	119,1	17,1	9,96	2,78	14,97

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 70% et 90% de l'intervalle de la carotte.

Zone Sud

La Zone Sud a été forée à des sections espacées de 100 m sur une longueur de 1 600 m. Les résultats à ce jour de la Zone Sud montrent des largeurs continues de plus de 100 m de minéralisation de phosphate. Le forage BL-24-60 a intersecté 5,21% de P₂O₅ sur 194,0 m à partir d'une profondeur de surface de 3,7 m et le forage BL-24-83 a intersecté 5,81% de P₂O₅ sur 216,1 m à partir de la surface. Le forage a également révélé de nombreuses couches de phosphate de plus de 10% de P₂O₅ à la base de la principale couche de phosphate. Le forage BL-24-84 a intersecté 8,41% de P₂O₅ sur 77,1 m. Les résultats démontrent que des couches de phosphate à haute teneur se trouvent également dans la Zone Sud.

Tableau 2 - Résultats des sondages sur la Zone Sud

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-58	81,0	144,0	63,00	4,02	3,46	18,82
<i>incluant</i>	81,0	102,0	21,00	7,09	4,50	25,47
	176,55	185,7	9,15	9,55	4,72	26,28
	195,0	212,4	17,40	6,51	3,88	18,85
<i>incluant</i>	206,3	212,4	6,10	11,96	5,01	26,27
BL-24-60	3,7	197,7	194,00	5,21	3,81	22,50
BL-24-61	Aucun résultat significatif					
BL-24-63	37,7	297,0	259,3	5,21	3,80	21,65
<i>incluant</i>	37,7	60,0	22,3	8,02	5,07	30,02
<i>incluant</i>	240,0	285,0	45,0	7,57	4,54	26,60
BL-24-65	12,5	19,5	7,0	4,27	3,09	17,72
	49,2	63,3	14,1	9,44	5,19	30,12
	144,7	162,5	17,8	10,37	5,40	31,00
	223,4	235,4	12,0	11,61	5,61	28,72
BL-24-66	6,0	97,0	91,0	5,35	4,43	26,85
BL-24-68	13,0	46,65	33,65	5,64	4,02	22,83
	81,8	92,0	10,20	3,92	3,90	17,92
BL-24-70	73,6	148,0	74,40	4,27	3,49	20,55
BL-24-71	73,3	174,9	101,6	4,76	3,52	19,60
	193,5	238,2	44,7	6,52	4,98	26,00
	261,0	272,0	11,0	6,27	4,42	24,32
	292,7	304,0	11,3	7,75	3,85	30,68
BL-24-72	196,0	305,0	109,0	4,72	3,70	21,26
<i>incluant</i>	278,35	305,0	26,65	7,46	5,29	27,45
BL-24-73	154,0	180,5	26,5	5,43	4,07	23,85
	195,2	366,0	170,8	5,23	4,13	22,38
<i>incluant</i>	309,0	366,0	57,0	7,07	5,15	27,34
BL-24-75	118,2	135,0	16,8	6,01	4,34	26,65
BL-24-75	208,5	219,4	10,9	6,32	4,15	29,74
BL-24-77	174,0	360,0	186,0	4,53	3,23	19,64
<i>incluant</i>	2,4	288,0	114,0	5,39	3,63	21,54
BL-24-79	Aucun résultat significatif					
BL-24-80	2,4	74,55	72,15	6,59	2,37	16,23
<i>incluant</i>	2,4	12,55	10,15	9,35	4,25	27,10
<i>incluant</i>	25,25	52,5	27,25	10,27	3,24	19,77
BL-24-81	190,15	265,3	75,15	5,05	3,61	20,30
	285,0	291,0	6,00	8,44	4,93	27,02
BL-24-83	5,0	216,6	211,6	5,81	3,52	24,00
<i>incluant</i>	46,5	61,45	14,95	11,37	4,99	35,52
<i>incluant</i>	117,0	157,3	40,3	8,49	4,66	32,83

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-83	287,2	313	25,8	6,53	5,38	28,50
BL-24-84	177,85	193,55	15,7	7,46	3,69	22,45
	205,9	283,0	77,1	8,41	4,14	22,75
BL-24-86	9,3	44,55	35,25	6,24	4,46	23,61
	102,6	116,85	14,25	5,50	3,66	19,90
	168,0	189,2	21,2	6,33	3,21	18,89
BL-24-87	173,6	198,0	24,4	7,12	5,57	28,79

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 70% et 90% de l'intervalle de la carotte.

Les paramètres techniques des sondages mentionnés dans ce communiqué de presse sont présentés dans le Tableau 3 ci-dessous, et leur emplacement est indiqué dans la Figure 1 ci-dessous. Une synthèse des intersections minéralisées du programme de forage de 2024 est présentée au Tableau 4.

Tableau 3 - Paramètres techniques des sondages

Sondage	UTM Est	UTM Nord	Azimut	Pendage	Longueur (m)	Zone
BL-24-58	326371	5403264	125	-45	228	Sud
BL-24-59	326899	5403859	150	-60	216	Montagne
BL-24-60	325894	5402244	305	-50	200.5	Sud
BL-24-61	326173	5403280	125	-45	312	Sud
BL-24-62	326922	5403891	150	-45	201	Montagne
BL-24-63	325866	5402145	305	-70	300	Sud
BL-24-64	326933	5403801	150	-45	180	Montagne
BL-24-65	325712	5402131	125	-45	285	Sud
BL-24-66	326281	5403201	125	-45	150	Sud
BL-24-67	326931	5403802	330	-45	161	Montagne
BL-24-68	326400	5403111	125	-45	126	Sud
BL-24-69	326894	5403856	0	-90	201	Montagne
BL-24-70	326345	5403160	125	-45	201	Sud
BL-24-71	325660	5402170	125	-45	354	Sud
BL-24-72	326228	5403145	125	-45	315	Sud
BL-24-73	325606	5402214	125	-45	375	Sud
BL-24-74	326960	5403846	150	-45	201	Montagne
BL-24-75	326126	5403222	130	-45	300	Sud
BL-24-76	326993	5403785	150	-45	175.5	Montagne
BL-24-77	325604	5402214	125	-60	366	Sud
BL-24-78	326993	5403785	330	-45	250	Montagne
BL-24-79	326126	5403222	130	-60	250	Sud
BL-24-80	326921	5403897	0	-90	213	Sud
BL-24-81	325560	5402121	125	-45	306	Sud
BL-24-82	326921	5403897	150	-67	201	Montagne
BL-24-83	326168	5403167	125	-45	327	Sud
BL-24-84	325615	5402080	125	-45	301.3	Sud
BL-24-86	325675	5402034	125	-45	293.5	Sud
BL-24-87	325655	5401926	305	-45	210	Sud
BL-24-88	326226	5403248	125	-45	366	Montagne

Tableau 4 - Résultats des forages publiés de la campagne de forages 2024

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-22	195,00	259,50	64,50	5,80	2,94	21,04
BL-24-23	21,00	175,10	154,10	7,02	4,40	27,34
BL-24-24	61,30	190,90	129,60	5,22	3,63	22,32
BL-24-25	74,20	117,00	42,80	9,89	3,54	28,65
BL-24-26	6,90	96,00	89,10	9,44	3,92	27,59
BL-24-27	138,00	189,00	51,00	4,41	3,05	20,62
BL-24-28	73,25	152,20	78,95	5,48	4,07	24,68
BL-24-29	99,00	276,00	177,00	4,46	3,63	22,85
BL-24-30	33,00	78,65	45,65	4,28	2,97	19,83
BL-24-31	119,85	213,80	93,95	7,16	3,49	18,76
BL-24-32	159,00	228,00	69,00	5,51	3,82	24,60
BL-24-33	3,80	110,00	106,20	5,00	3,70	21,19
BL-24-34	93,00	192,00	99,00	6,34	2,74	20,09
BL-24-35	212,50	253,70	41,20	6,25	3,44	19,55
BL-24-36	234,0	342,0	108,0	6,83	4,33	28,34
BL-24-37	84,0	126,0	42,0	6,03	4,47	28,57
BL-24-39	102,0	150,0	48,0	5,51	2,20	16,64
BL-24-43	111,0	369,0	258,0	5,41	4,33	22,19
BL-24-44	192,4	283,0	90,6	7,48	3,38	23,64
BL-24-47	153,0	304,0	151,0	3,89	3,36	19,51
BL-24-48	32,0	39,65	7,65	15,01	2,59	19,17
BL-24-49	72,5	105,5	33,0	8,65	3,77	24,05
BL-24-50	4,2	93,0	88,8	5,90	4,14	23,62
BL-24-51	70,0	111,0	41,0	7,72	1,88	16,09
BL-24-52	204,0	247,7	43,7	7,04	3,62	24,50
BL-24-53	70,1	132,4	62,3	9,50	4,12	28,45
BL-24-53	154,1	246,0	91,9	6,92	3,50	20,08
BL-24-54	61,1	101,1	40,0	9,18	4,80	28,16
BL-24-55	4,0	194,8	190,8	4,60	3,64	19,83
BL-24-56	6,5	99	92,5	11,82	5,29	30,96
BL-24-56	123	162	39,0	8,43	3,18	17,56
BL-24-57	183,9	194,0	10,1	6,58	3,86	22,58

Les résultats détaillés des forages de 2024 sont disponibles à :

2 avril 2024 : <https://firstphosphate.com/fr/drilling-2m-vein-of-massive-apatite>

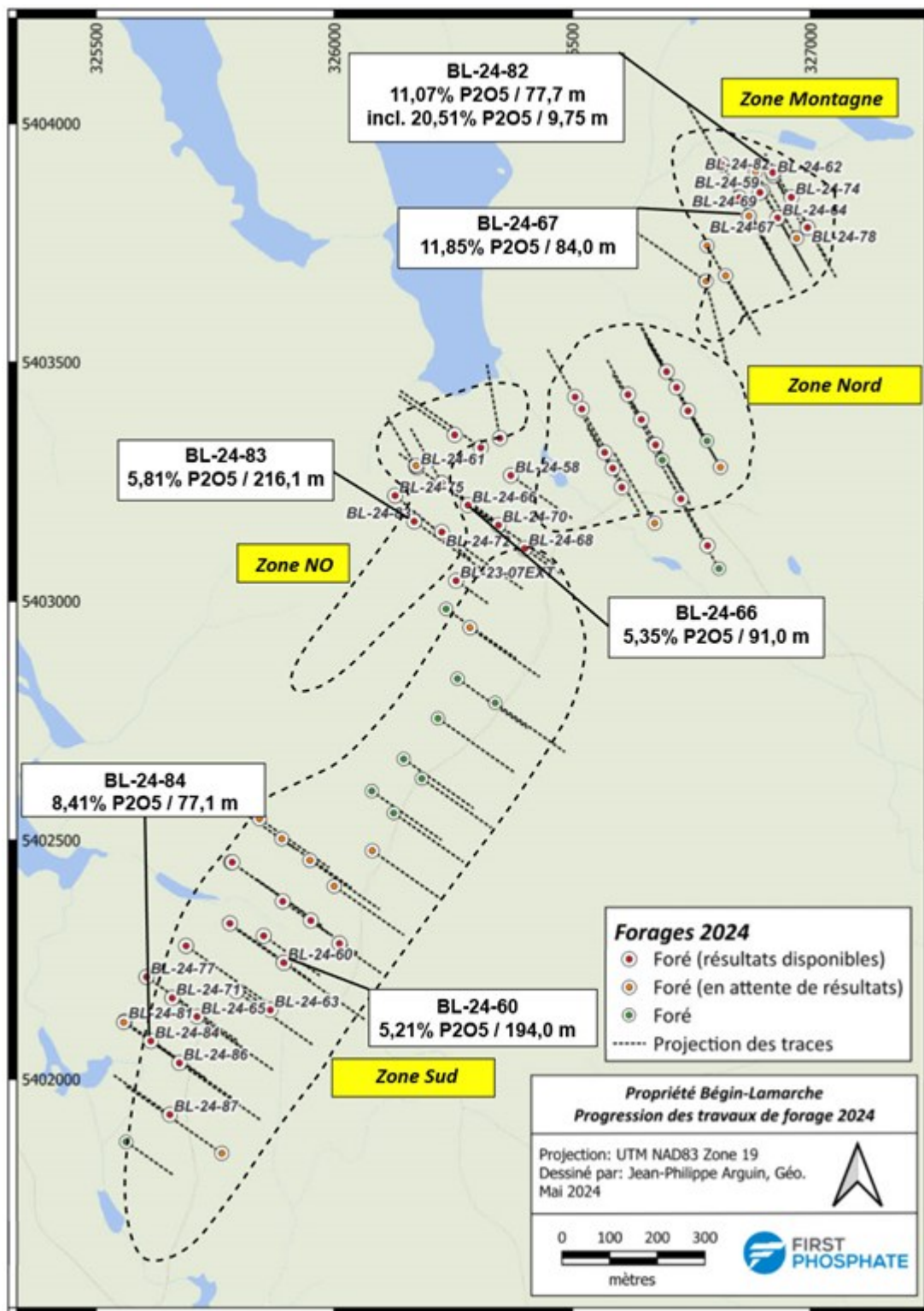
19 mars 2024: <https://firstphosphate.com/fr/initial-assay-results>

23 avril 2024 : https://firstphosphate.com/fr/April_23_2024

Résultats du programme de forage précédent de 4 661 mètres réalisé en 2023 peuvent être consultés dans le communiqué de presse du 5 juin 2023 disponible à l'adresse suivante :

<https://firstphosphate.com/fr/begin-lamarche-2023>

Figure 1 - Progression des sondages du projet Bégin-Lamarche



L'image ci-dessus n'affiche pas? Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour le voir:
https://images.newsfilecorp.com/files/8917/209031_4e2f7baa349479dd_001full.jpg

Protocole d'assurance et de qualité

L'échantillonnage et les données d'analyse des carottes de forage sont contrôlés grâce à la mise en œuvre par la société d'un protocole d'assurance et de qualité (QA-QC) conçu selon les directives de meilleures pratiques d'exploration minière de l'ICM.

Une procédure formelle de chaîne de traçabilité a été adoptée pour la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire. Les carottes de forage (de taille NQ) est décrite et les échantillons sont sélectionnés par les géologues de Laurentia Exploration Inc. et sciés en deux avec une scie diamantée sur le site du projet. La moitié des carottes est conservée sur le site à des fins de référence. Les

intervalles d'échantillonnage peuvent varier de 0,5 à 3 mètres de longueur en fonction des observations géologiques. Un blanc et un étalon sont insérés au début de chaque lot d'échantillons, généralement un sondage complet, et un blanc et un étalon sont ensuite insérés alternativement tous les 10 échantillons. Les échantillons de carotte sont conditionnés et envoyés par transport terrestre dans des sacs de riz scellés à un laboratoire indépendant, Activation Laboratories Ltd. d'Ancaster, Ontario (ISO/IEC 17025:2005 avec CAN-P-1579). Les échantillons de carotte sont concassés jusqu'à 80 % passant à 2 mm (10 mailles), divisés par riffle à 250 g et pulvérisés (en acier doux) jusqu'à 95 % passant à -200 mailles. Chaque échantillon est analysé pour une analyse de roche entière (code 4B) pour les 10 oxydes majeurs et 11 éléments traces par fusion de 3g de matériau au lithium métaborate/tétraborate et analyse par ICP-OES. Le laboratoire dispose de ses propres protocoles de QA/QC.

Personne qualifiée

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été revue et approuvée par Gilles Laverdière, géo. M. Laverdière est chef géologue de First Phosphate et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »).

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, directeur financier
bennett@firstphosphate.com
Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com
Relations avec les médias : media@firstphosphate.com
Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>
LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a

l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. De plus, les énoncés de ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des énoncés prospectifs, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues de la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les projets de la Société en matière d'intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, les énoncés concernant les activités d'exploration prévues de la Société, y compris sa stratégie de ciblage des forages et les prochaines étapes pour la propriété Bégin-Lamarche ; et les interprétations et attentes de la Société concernant les résultats sur la propriété Bégin-Lamarche.

Ces énoncés et autres informations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de sa courte histoire d'exploitation ; les attentes en matière de revenus, de dépenses et d'opérations ; la Société disposant d'un fonds de roulement suffisant et ayant la capacité de sécuriser un financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts immobiliers de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et sur la Société ; estimations des coûts d'exploration minérale et de programmes d'exploration ; attentes concernant les problèmes environnementaux éventuels pouvant affecter les programmes d'exploration planifiés ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; réception et timing des permis d'exploration et d'exploitation et autres approbations de tiers ; réglementation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement miniers ; attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux susceptibles d'affecter les programmes d'exploration et de développement planifiés ou futurs ; attentes entourant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; et la poursuite de l'emploi par la Société du personnel clé.

Il ne peut y avoir aucune assurance que de tels énoncés se révéleront exacts, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans de tels énoncés. Les facteurs importants qui pourraient entraîner des résultats réels différents des attentes de la Société comprennent : l'histoire d'exploitation limitée ; un risque élevé de faillite commerciale ; aucun profit ou revenu significatif ; des ressources limitées ; un flux de trésorerie négatif provenant des opérations et une dépendance à l'égard du financement de tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; aucun dividende ; des risques liés aux fluctuations éventuelles des revenus et des résultats ; des risques assurés et non assurés ; des litiges ; une dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; des conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et matériaux ; les dangers de l'exploration minérale et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont très spéculatives par nature ; dépendance à l'égard de parties externes ; le titre de certaines propriétés minérales de la Société peut être contesté ou défectueux ; titre autochtone et revendications foncières ; obtention et renouvellement de licences et permis ; les risques environnementaux et autres risques réglementaires peuvent avoir un impact défavorable sur la société ; risques liés au changement climatique ; risques liés à l'infrastructure ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; conditions financières mondiales actuelles ; fluctuation des prix des produits de base ; dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire baisser le prix des actions de la Société ; fluctuation et volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés à la demande du marché. Il ne peut y avoir aucune assurance qu'une quelconque opportunité sera couronnée de succès, commercialement viable, réalisée dans

les délais et dans les limites du budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. De plus, la Société supportera des coûts pour poursuivre une opportunité particulière, qui peuvent être significatifs.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils doivent être soigneusement pris en considération, ils doivent être examinés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, sans limitation, la section "Facteurs de risque" du formulaire d'information annuel de la Société daté du 29 novembre 2023, disponible sur SEDAR à www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats réels différents de ceux divulgués dans l'information ou les énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats non pas comme anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour une quelconque information prospective, sauf selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/209031>